

N° CP *3e/87-06*  
Séance du *19 MAI 2006*

**Routes Départementales  
Grosses réparations d'ouvrages d'art  
Programme A034 millésime 2001  
Opérations spécifiques**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2004/IV-108 du Conseil Général du 15 octobre 2004 relative aux délégations accordées à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2006/I – 3<sup>ème</sup> /05 du 9 décembre 2005 relative au Budget Primitif 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

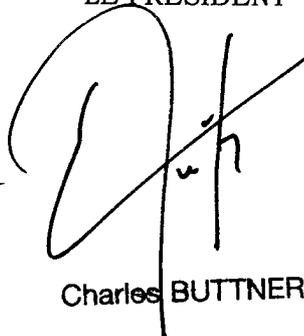
- ❖ Détermine la nature et l'étendue des besoins à satisfaire comme suit :
    - objet de l'opération : Grosses réparations d'ouvrages d'art - RD 201 Réparation de l'ouvrage sur le canal de Huningue à Illzach.
    - estimation : 2 000 000 € TTC,
- selon l'inscription budgétaire aux caractéristiques suivantes :
- programme A034 millésime 2001- nature 21, chapitre 2151, fonction 621

REÇU A LA PRÉFECTURE  
22 MAI 2006

- ❖ Décide de l'opportunité de cette opération et en approuve le programme ainsi que la faisabilité technique et financière.
- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à souscrire les marchés nécessaires, ainsi que tous documents s'y rapportant après mise en œuvre des consultations y afférentes.
- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à prendre toutes décisions concernant l'exécution (notamment sous-traitance, avenants sans incidence financière positive, prolongation de délais, décisions de poursuivre.....) et le règlement des marchés nécessaires conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à prélever les crédits de paiement nécessaires sous réserve de vote des crédits sur l'imputation chapitre 21, nature 2151, fonction 621.

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet 22 MAI 2006  
Publication 30 MAI 2006  
Pour le Préfet du Conseil Général  
Ludovic LIONS  
Par délégation

LE PRÉSIDENT

  
Charles BUTTNER

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions